

CANABIS EN STOCK

Dans la nuit du 29 au 30 mai, une embarcation de type GO FAST, convoyant de la drogue, a été interceptée en méditerranée occidentale. Ses cinq membres d'équipage ont été remis à la gendarmerie maritime avec les preuves matérielles afférentes, dont des ballots contenant plus d'une tonne de résine de cannabis.

UNE COOPERATION EXEMPLAIRE

Cette opération a été menée en concertation avec les autorités espagnoles, la détection initiale de l'embarcation ayant été faite par un avion de surveillance maritime espagnol au nord des côtes marocaines. En ce qui concerne les moyens nationaux, elle a nécessité la mise en œuvre d'un aéronef des douanes, d'un *atlantique 2* de la flottille 21F, de la frégate *Surcouf* avec à son bord un détachement commando marine, des douaniers et un *panther* de la flottille 36F.

Fruit d'une coopération interministérielle remarquable entre le procureur de Marseille, la douane, l'office central de répression des trafics illicites de stupéfiants (OCRTIS) et le centre des opérations maritimes de Toulon, cette opération a pu aboutir grâce au professionnalisme et à la ténacité des acteurs sur le lieu de l'action.

DANS LE FEU DE L'ACTION

Une fois l'embarcation repérée par les espagnols, un aéronef des douanes a pris le relais de la surveillance, lui-même relevé par un avion de patrouille maritime qui a guidé l'interception de cette embarcation par la frégate *Surcouf*.

L'hélicoptère *panther* décolle pour forcer la vedette à stopper. Devant l'obstination des narcotrafiants, l'équipage de l'hélicoptère effectue les tirs réglementaires de semonce puis d'arrêt. La *GO FAST* ne s'arrête pas. Sur ordre, le mitrailleur procède à un tir de neutralisation, c'est à dire qu'il vise les moteurs de l'embarcation, seul moyen efficace de stopper les récalcitrants. Privée de propulsion, la *GO FAST* stoppe. La frégate rallie la zone et met à l'eau une embarcation de type *ETRACO* avec à son bord des commandos marine qui procèdent à l'arraisonnement de la vedette et à l'arrestation des trafiquants.



Une GO FAST (image d'archives).

LA LUTTE S'ORGANISE

La *GO FAST* est confiée au bâtiment d'aide et de soutien à la dépollution (BSAD) *Carangue*, armé par la société Les Abeilles Internationales. Les trafiquants et les ballots de cannabis sont embarqués sur la frégate et ramenés à Toulon où ils sont confiés à la gendarmerie maritime. Ils seront jugés sur le sol français, selon le droit français.

Le même jour, à Naples, un accord était signé entre les marines riveraines relatif à la mise en place d'un réseau d'informations maritimes. Cette interception dirigée par le *Surcouf* confirme, onze mois après la saisie de deux *GO FAST* par la frégate *Jean de Vienne*, la nécessité de maintenir notre vigilance dans cette zone stratégique de la méditerranée.